

VILLE DU BEAUSSET

NOTE SYNTHETIQUE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2016 COMMUNE ET BUDGET ANNEXE REGIE DES EAUX

Dans la continuité du débat d'orientation budgétaire, les projets de budget de la commune et du budget annexe de la régie municipale des eaux sont soumis au vote du conseil municipal le 31 mars 2016.

Ces budgets sont conformes aux rapports sur les orientations budgétaires présentés lors des séances du conseil municipal des 17 et 23 mars 2016. Les budgets reprendront par anticipation avant le vote des comptes administratifs les résultats de l'exercice 2015.

Le budget principal de la commune 2016 :

Equilibré budgétairement section par section, il se résume de la manière suivante :

Section de fonctionnement : 10 606 334 €

Section d'investissement : 2 876 756 €

Soit un total de : 13 483 090 €

1 - Section de Fonctionnement : 10 606 334 €

A - Les dépenses globales de fonctionnement évolueront de 3,28 %. Les principales variations se déclinent ainsi :

- Sur les charges courantes : 2 576 000 € (+4.08 %) elles intègrent tous les achats de fournitures (électricité des bâtiments, de l'éclairage public, combustible, chauffage...), nécessaires au fonctionnement des services, aux prestations d'entretien de tous les bâtiments communaux, de la voirie, des espaces verts, le centre aéré, les rythmes scolaires, les activités des clubs ados et découverte, l'école de natation, les piscines des élèves des écoles primaires, les mercredis animés, les assurances, la gestion des restaurants scolaires, toutes les manifestations et festivités, les frais de gestion de la bibliothèque municipale et de tous les services.
- Sur les frais de personnel : 5 455 000 € (+1.58 %) cette évolution tient compte de la revalorisation des carrières, de l'augmentation des cotisations sociales des caisses de retraite et de l'URSSAF et de l'augmentation du point d'indice servant de base de rémunération aux agents.
- Sur les autres charges de gestion courante : 1 138 780 € (+ 18,32%). Cette forte augmentation provient de dépenses dites « obligatoires » telles que la participation au service départemental incendie et de secours (SDIS du Var) pour 331 000 € (+6.09 %), notre participation aux syndicats intercommunaux (SITS SIEOV SIVAAD PNR Ste Baume) et à la communauté d'agglomération sud ste Baume pour un total de 245 600 € (au titre des transports scolaires). Les subventions à la caisse des écoles et au CCAS sont maintenues à hauteur respectivement de 103 000 € et 120 000 €. Les subventions aux associations évoluent de 1,67 % (détail annexé au budget).

- Au titre de la non réalisation des logements sociaux, et après négociation avec les services de Monsieur le Préfet du Var, notre pénalité est réduite de 11.82 % et s'élève à 272 000 €. Le nombre de logements à réaliser d'ici 2025 serait de 1 003. En revanche, nous prévoyons un versement au fonds de péréquation intercommunal de 135 000 € soit +37.76 %.

- Nos frais financiers (remboursement des intérêts des emprunts) sont réduits de 3.08 %.

Enfin nous avons prévu un financement des dépenses d'investissement de 798 278 €.

B – Les recettes :

Les recettes proviennent principalement de la fiscalité et des dotations pour un montant cumulé de 8 441 151 € soit 79,59 % des recettes totales et couvrent environ 86 % des dépenses réelles de fonctionnement.

- La fiscalité : les taux des impôts locaux demeurent cette année inchangés.

Taxe d'habitation : 11,13 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 23,76 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 108,11 %

Par notification du 18 mars 2016, la Direction des Finances Publiques nous a notifié les bases fiscales servant de calcul à l'impôt. La loi de finances 2016 revalorise les bases de 1 %.

TAXES	BASES RÉELLES 2015 (état 1288) REVALORISEES PAR LOI DE FINANCES + 1%	BASES NOTIFIEES 2016 (état 1259)	ECART BASES 2016/2015 en €	ECART BASES 2016/2015 EN %
TAXE HABITATION	18 405 451	18 518 000	112 549	0.61
FONCIER BATI	11 653 613	11 597 000	-56 613	-0.49
FONCIER NON BATI	101 009	100 300	-709	-0.70
TOTAL BASES FISCALES	30 160 074	30 215 300	55 226	0.18

Cette variation négative du foncier bâti s'explique par le rétablissement par l'Etat des exonérations des taxes au bénéfice des personnes de condition modeste. Ce dispositif influence fortement cette baisse renforcée par l'exonération de longue durée des logements sociaux. Le montant total des bases exonérées est de 263 000 €, soit une perte de produit non compensée par l'Etat de 62 488 €.

S'agissant de la taxe d'habitation, la valeur de la base réelle et définitive, considérant là encore, le dispositif d'exonération adopté par l'Etat, nous sera notifiée en novembre 2016. La perte de recettes pour la Commune serait sur la taxe d'habitation de 40 000 €.

Ainsi, le produit des impôts à percevoir en 2016 est de 4 924 934 €. S'y ajoutera le produit de la cotisation supplémentaire de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires pour 57 000 €.

Les allocations compensatrices connaissent encore une baisse de 23 232 €.

Les autres recettes fiscales proviennent de l'attribution de la compensation de la communauté d'agglomération Sud Ste Baume pour 1 130 700 €, de la taxe additionnelle aux droits de mutation pour 480 000 €, de la taxe de consommation d'électricité estimée à 250 000 €.

- Les dotations : 1 458 781 € (soit – 9.17%) : depuis 2014, il s'agit de faire supporter aux collectivités l'effort de redressement des finances de l'Etat. Ainsi, nous enregistrerons à nouveau une perte sur la dotation de base de 166 000 €. Les dotations de solidarité rurale et péréquation devraient légèrement évoluer de 25 000 €.

La commune perçoit également des produits des services rendus tels que les repas servis dans nos cantines (environ 108 000 repas), des participations des familles aux transports scolaires, des abonnements à la bibliothèque, la participation aux activités en faveur de l'enfance et jeunesse.

Enfin, la reprise de notre excédent de fonctionnement réalisé en 2015 à hauteur de 1 091 879 € (+20.18%).

2 – Section d'investissement : 2 876 756 € (+32.25 %)

A – les dépenses :

Ces dépenses sont réparties en deux groupes, les dépenses d'équipement et les dépenses financières.

S'agissant des dépenses d'équipement, l'inscription cette année est de 2 395 478 € soit 83.27 % des dépenses totales d'investissement. Pour 2016, sont prévues à hauteur de 1 750 000 € les opérations suivantes :

- Réhabilitation et mises aux normes du patrimoine bâti : 405 000 € (dont maison des arts et de la culture, église, Mistral...)
- Réfection de voiries et mobilier urbain : 264 000 € (dont tranche 2 avenue du Souvenir Français, allée des primevères...)
- Equipements scolaires : 260 000 € (extension du réfectoire et construction d'un préau groupe scolaire Pagnol...)
- Equipements sportifs : 209 000 € (réhabilitation du stade de rugby, aménagement du city park..)
- Acquisitions foncières : 127 000 €
- Equipement des services : 117 000 € (matériel, mobilier, informatique, véhicule...)
- Logements sociaux : 100 000 € (projet Font Neuve, rue Rougier environ 40 logements)
- PLU : 100 000 € (poursuite modification et révision du PLU)
- Travaux accessibilité des bâtiments publics : 85 000 € (première phase)
- Aménagement du cimetière : 35 000 €
- Prévention et sécurité : 48 000 € (vidéo protection.)

Et la reprise des restes à réaliser au 31/12/2015 à hauteur de 645 478 € correspondant aux opérations engagées en 2015 et dont les travaux se sont achevés en début d'année 2016 (dont notamment le giratoire bd du 8 mai, 11 novembre et bd de la libération...)

Les dépenses financières sont constituées du remboursement du capital de la dette pour 460 685 €.

B - les recettes :

Là encore l'équilibre financier est réalisé, outre la reprise des résultats et restes à réaliser 2015, par le fonds de compensation de la TVA de 138 000 €, de la taxe d'aménagement de 100 000 €, de subventions pour 345 000 € et d'un emprunt de 850 000 € et du prélèvement sur les dépenses de fonctionnement pour 800 000 € (autofinancement et dotations).

L'emprunt couvre 48 % des dépenses d'équipement.

Les subventions quant à elles représentent 20 %. Le solde est couvert par les ressources propres de la commune.

Sur l'endettement de la commune, la dette en capital est au 1^{er} janvier 2016 est de 4 794 775 € soit un ratio par habitant de 505 €, la population à prendre en compte au 1^{er} janvier étant de 9 477 habitants. La moyenne des communes de notre strate démographique est de 870 € par habitant en 2014 (dernier ratio connu). L'annuité pour 2016 de 637 979 € représente par habitant 67 €. La moyenne des

communes de notre strate est de 112 € par habitant. Il est précisé que notre structure de dette est de niveau A (sans emprunt toxiques).

Notre capacité de désendettement exprimée en année est de 6 années. Ce ratio est très positif, le ratio médian étant fixé entre 11 et 15 ans.

Le budget annexe de la régie municipale des eaux :

Après reprise anticipée des résultats de l'exercice 2015, le budget 2016 se résume comme suit :

Section d'exploitation : 1 569 995 €

Section d'investissement : 612 248 €

Total : 2 182 243 € (+2,39 %)

1 – La section d'exploitation :

A - Les dépenses réelles d'exploitation connaîtront une légère baisse de 0.94 %. Elles atteignent en 2016 , 1 441 795 €. Les principales variations se déclinent ainsi :

- Les charges courantes évolueront de 1.40 %. La principale dépense concerne l'achat de l'eau à la Société du Canal de Provence à hauteur de 730 000 € pour une consommation estimée à 780 000 mètres cube. Cette dépense représente 83 % de ces charges. Sont intégrées dans ce chapitre toutes les dépenses d'entretien des trois bassins desservant la commune, les achats de pièces et fournitures pour les branchements au réseau d'eau potable, les frais de gestion et d'administration de ce service.
- Les charges de personnel : celles-ci évolueront de 1.59 % pour tenir compte de l'évolution de carrière des agents, de la hausse des cotisations aux différentes caisses de retraite. L'effectif de ce service est de neuf agents.
- Le reversement à l'agence de l'eau sera en hausse de 4.05 %. Le tarif appliqué par l'agence de l'eau est de 0.29 € par mètre cube est encaissé par la régie sur les factures d'eau et reversé intégralement à cet organisme. Le crédit sera de 197 700 €.
- Les autres charges de gestion courante et exceptionnelles (admission en non-valeur des factures d'eau impayées, et dégrèvement pour les fuites d'eau) sont en baisse de 58 % (-35 000 €).
- Enfin les charges financières baissent de 10.46 %
- Le financement de la section d'investissement dégagé en exploitation est de 128 200 € (dotations aux amortissements et autofinancement).

B – Les recettes d'exploitation :

La ressource principale de ce service provient de la facturation de l'eau. Nous équilibrons nos dépenses sans augmentation du prix du mètre cube d'eau. Ce tarif demeure inchangé depuis 2012. Cette recette est estimée à 1 000 000 € pour environ 660 000 m³ d'eau consommés. Nous prévoyons également sur la base de ce même volume une inscription de 196 400 € au titre de la redevance pollution encaissée pour le compte de l'agence de l'eau et reversée intégralement. La commune a opté pour une tarification progressive en fonction de la consommation. Les barèmes actuels sont les suivants :

Tranche de Consommation (m3) par semestre	Tarif en vigueur au 01.01. 2016 (hors taxes)
0 ≤ X < 30	1.20 €
30 ≤ X < 120	1.47 €
120 ≤ X < 250	1.89 €
250 ≤ X	2.62 €

Constitue également une recette d'exploitation, la facturation des travaux pour les branchements au réseau d'eau potable et des abonnements entretien compteur. L'inscription est de 200 000 €.

Ces recettes provenant de la vente de l'eau représentent 89 % des ressources totales de ce service.

2 – La section d'investissement :

A – Ces dépenses globalement évoluent de 15,84 % et se répartissent ainsi :

- Remboursement du capital de la dette : 12 300 € soit 2,32 % des dépenses réelles d'investissement.
- Dépenses d'équipement brut : 509 548 € soit 96,10 % des dépenses réelles d'investissement dont 425 500 € de nouveaux travaux et équipements.

Ainsi, après les études effectuées en 2015, sont prévues :

- la réalisation des travaux d'extension du réseau d'eau potable chemins de la Bérenguière et Fontaine des 5 sous, quartier la Gouorgo et rue Figuière pour 340 000 €. (Début des travaux 2^{ème} trimestre 2016).
- la réalisation d'études, de diagnostics et de modification de comptage (sorties de canalisations de l'emprise privée) pour un crédit de 60 000 €.
- L'acquisition d'un logiciel informatique de gestion des bassins, et de matériels nécessaires au service pour un montant de 25 500 €.

B – L'équilibre par les recettes d'investissement à hauteur de 612 248 € sera assuré de la façon suivante :

- Ressources propres pour 212 248 €. (Dotations et prélèvement sur exploitation)
- Subvention de 100 000 €
- Emprunt de 300 000 €.

Ces deux budgets ont été élaborés avec précision et sincérité en tenant compte des contraintes économiques, financières et réglementaires dans un contexte incertain et très dégradé.

CONSOLIDATION BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE

Section de fonctionnement et exploitation	:	12 176 329 €
Section d'investissement	:	3 489 004 €
TOTAL	:	15 665 333 €

